

Grenoble, le 31 août 2004,

Eric LAVIS, Jean-Marc SIMON
inspecteurs d'académie - inspecteurs
pédagogiques régionaux de sciences de la vie
et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de
sciences de la vie et de la Terre
Des collèges publics et privés

S/C de Madame ou Monsieur le Principal
Madame ou Monsieur le Directeur

Rectorat

**Inspection
Pédagogique
Régionale**

Téléphone
04 76 74 70 60
Télécopie
04 76 74 70 55

Mél :
Eric.Lavis
@ac-grenoble.fr
Jean-Marc.Simon
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Adresse des bureaux
7, place Bir-Hakeim
38000 Grenoble

Chère et cher collègue,

Nous espérons que des vacances reposantes vous ont permis de récupérer d'une année scolaire qui a été particulièrement chargée. Comme chaque année, nous vous communiquons par la présente quelques informations qui pourront servir de support à vos réflexions lors des réunions de prérentrée. Nous vous invitons à consulter, en parallèle, le courrier que nous adressons aux professeurs de SVT en lycée, disponible sur le site académique à la rubrique "inspection" :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/inspection/index.htm>

Vous souhaitant la rentrée la plus sereine possible, nous vous adressons, chère ou cher collègue, nos salutations les plus cordiales.

Eric Lavis



Jean-Marc Simon



ÉQUIPEMENTS DES LABORATOIRES (établissements publics)

Le guide d'équipement en collège (édition octobre 2000) est toujours consultable et téléchargeable au format pdf, à partir du site internet de la direction de l'enseignement scolaire : http://www.eduscol.education.fr/D0036/r_coll.htm

L'intérêt expérimental des interfaces portables d'acquisitions assistées par ordinateur ("ExAO portable") n'est plus à démontrer. Nous souhaitons insister sur la nécessité d'un nombre suffisant d'interfaces pour permettre non plus seulement la présentation d'une expérience mais également la mise en activité, avec tâtonnement, des élèves. Les demandes d'équipement, conjointes SVT-SPC, doivent être adressées, sous couvert du chef d'établissement, au conseil général. La réponse de ce dernier varie d'un département à l'autre :

- La Drôme et l'Isère ont fourni ou fournissent de un à trois équipements complets par collège (planification sur plusieurs années).
- La Savoie a fourni en 2002-2003 une interface portable par collège. Le conseil général étudiera les dossiers de demande d'équipements complémentaires au cas par cas, en fonction de l'utilisation de l'existant et des projets.
- Le conseil général de la Haute-Savoie nous a contactés pour connaître les préconisations d'équipement ExAO en collège. Il semble que la stratégie sera plutôt celle de la réponse à la demande.
- Pour l'Ardèche, nous n'avons pas encore été contactés.

Dans tous les cas, adressez des dossiers argumentés. Nous pensons que l'acquisition de quatre postes informatiques/ExAO est un objectif raisonnable pour permettre, en ateliers, une mise en activité de recherche des élèves. Un plus grand nombre nécessite une bonne expérience d'utilisation de ce matériel.

Compte tenu de la restructuration de la formation continue, les stages "TICE" ne pourront pas être une priorité. N'ont été maintenus que deux stages interdisciplinaires SPC et SVT liés aux dotations par les conseils généraux de l'Isère et de la Savoie.

TICE en SVT

Journée académique TICE SVT :

Compte tenu du succès rencontré lors de la journée TICE SVT organisée au CDDP de Valence en 2002, nous prévoyons de reproduire cette animation au premier trimestre pour les départements de Savoie et Haute-Savoie, probablement début octobre, dans un établissement du secteur d'Annecy. Nous vous donnerons dès que possible les informations correspondantes.

Projets innovants :

Les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées dans des actions d'enseignement ou d'accompagnement à distance :

Lycée ouvert de l'académie de Grenoble : <http://www.ac-grenoble.fr/lycee/log/>

Cartable électronique : <http://www.ac-grenoble.fr/mission-tice/cartable.htm>. Vous pouvez trouver le compte rendu de la journée "cartable numérique isérois" du 16 mars 2004 à l'adresse suivante :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/actualites/cartable/cartable.htm>

Contactez-nous si vous êtes intéressés par ces expériences.

Stations sismiques scolaires (3S) :

Cinq collèges de l'académie disposent d'une station permettant d'enregistrer en permanence des séismes. Dans le cadre du projet académique, ils travaillent en partenariat avec le laboratoire de géophysique internet et de tectonophysique de l'université de Grenoble.

N'hésitez pas à contacter ces établissements pour envisager un travail spécifique avec ces équipes.

Pour en savoir plus : <http://www.ac-grenoble.fr/risqmaj/3s/projet3s.htm>

Liste de diffusion :

La liste de diffusion des laboratoires de SVT, collèges et lycées, est désormais le moyen privilégié de communication entre l'inspection pédagogique régionale et les enseignants. Nous vous y avertissons des messages envoyés par voie hiérarchique à votre chef d'établissement. Nous vous incitons vivement à vérifier qu'un membre au moins de l'équipe d'établissement est inscrit à cette liste et consulte régulièrement sa boîte à lettres. Pour s'inscrire à titre individuel:

1. Se connecter à l'adresse : <http://listes.ac-grenoble.fr/www/info/labos-svt>
2. Cliquer sur "abonnement" et suivre les instructions.

Votre abonnement vous sera signalé ultérieurement par mél. Vous pourrez dès lors envoyer et recevoir des messages sur la liste de diffusion dont l'adresse est : labos-svt@listes.ac-grenoble.fr

Présentation d'outils et d'usages :

Si vous souhaitez que soit organisée, sur votre secteur géographique et pour les enseignants de plusieurs établissements, une présentation de quelques logiciels et sites utilisables en SVT au collège, vous pouvez nous contacter en précisant les niveaux et outils qui vous préoccupent.

ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTE

De nombreux itinéraires de découverte ont impliqué les sciences de la vie et de la Terre, en relation notamment avec des thèmes sur "l'adaptation à l'effort" ou l'environnement dans le domaine "nature et corps humain". Les itinéraires de découverte sont une occasion de faire acquérir et travailler des compétences plus difficiles à mettre en œuvre lors des séances disciplinaires. Ces compétences transversales, de même que les connaissances acquises, pourront être réinvesties en cours, favorisant la démarche d'investigation, le débat argumenté, la trace écrite individuelle, ... et la citoyenneté (écoute et prise en compte des arguments de l'autre).

La circulaire de rentrée (BO n°6 du 05/02/04) prévoit "*le développement de la formation aux premiers secours au collège en continuité du programme « Apprendre à porter secours » à l'école*". Après en avoir discuté avec le médecin et l'infirmière conseillers techniques du recteur, nous pensons qu'il serait possible et souhaitable de développer une collaboration étroite entre les pratiques et techniques de premiers secours et des bases scientifiques de biologie (physiologie, anatomie). Cette collaboration, articulée avec les contenus d'enseignement de SVT a vocation à être prolongée dans le cadre d'actions transversales (notamment avec l'éducation physique et sportive). Toute expérience réalisée ou prévue nous intéresse. N'hésitez pas à nous la communiquer.

N'hésitez pas à partager vos réflexions, par l'intermédiaire du site académique (envoyer les documents, de préférence au format .doc (ou .rtf si le fichier ne comporte pas d'images), à Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr) ou par la liste de diffusion (voir plus haut).

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE EXPÉRIMENTAL

A la demande d'un certain nombre de collègues, et sans remettre en question les structures définies en fin d'année scolaire dernière au sein des établissements, nous vous fournissons à nouveau les textes de référence et quelques conseils :

L'arrêté du 14/01/2002 (**B.O. n°8 du 21/02/2002**), repris dans l'encart du **BO n°16 du 18 avril 2002 et dans le BO n°14 du 3 avril 2003**, définit l'organisation des enseignements en "Sciences de la Vie et de la Terre" en classes de sixième, cinquième et quatrième. L'arrêté du 02/07/2004 (**B.O.n°28 du 15/07/2004**) définit les horaires obligatoires en classe de troisième à partir de la rentrée 2005.

En 6^{ème} : l'horaire est de 1 + (0,5) heure, la durée entre parenthèses faisant référence à l'organisation de groupes à effectifs **allégés**. Chaque classe reçoit donc une dotation de 2 heures au titre des SVT.

"...de plus, cette nouvelle grille permet aux établissements d'organiser des travaux en groupes allégés dans les disciplines expérimentales (sciences de la vie et de la Terre) et technologie. Toute

latitude est laissée aux établissements pour leur organisation. Ils peuvent notamment, pour accroître la portée de cette mesure, mettre en place trois groupes d'élèves pour deux classes ;"

BO n°16 du 18 avril 2002

Plutôt qu'une organisation en demi-groupes de quinzaine, posant de réels problèmes de progression pédagogique, une séance en classe entière étant intercalée entre deux séances de travaux pratiques réalisées avec des groupes différents, nous conseillons, à coût horaire constant, de faire quatre groupes (4 x 1,5 = 6 h) avec trois classes (3 x 2 = 6h).

En 5^{ème} et 4^{ème} : l'horaire est fixé à 1,5h hebdomadaire.

"...de plus cette nouvelle grille met à la disposition des établissements une heure non affectée pour répondre à la diversité des besoins de leurs élèves ou pour organiser des travaux en groupes allégés, notamment en français et en sciences et techniques (sciences de la vie et de la Terre, physique-chimie et technologie) ainsi que le précise l'arrêté du 14 janvier 2002 ;"

BO n°16 du 18 avril 2002

En 3^{ème}, l'horaire sera, comme actuellement, maintenu à 1,5 heure, pour 2h en sciences physiques et en technologie à la rentrée 2005 (BO N°28 du 15 juillet 2004).

Compte tenu de l'importance à accorder à la formation des élèves et au développement des filières scientifiques, donc à l'organisation de travaux pratiques concrets, nous suggérons, dans la mesure des moyens disponibles, l'organisation de regroupements permettant d'obtenir des effectifs raisonnables sur des séquences de 1h30 (de préférence). Si des choix doivent être faits, nous conseillons de privilégier, étant donnés les contenus des programmes et par ordre de préférence, les élèves de 5^{ème}, puis de 4^{ème}, enfin de 3^{ème}.

Activités concrètes :

Vous êtes certainement, comme nous, convaincu des apports essentiels des sciences de la vie et de la Terre dans la formation des élèves du collège. Face à la complexité du monde qui nous entoure et au caractère abstrait de certaines notions, le recours à l'étude de supports concrets est indispensable. Il permet, outre l'atteinte des objectifs notionnels des programmes, de poursuivre des objectifs méthodologiques et techniques qui ne passent, pour certains, par aucune autre discipline (dissection, observation microscopique...). Lorsque les conditions le permettent (effectif des groupes et disponibilité des matériels), une priorité absolue doit être donnée à la mise en œuvre de travaux pratiques concrets qu'il faudra faire apparaître très clairement, si possible à chaque séance, dans le cahier de textes de la classe afin de rendre compte au chef d'établissement et aux parents des efforts horaires consentis pour la formation des élèves dans la discipline.

JOURNÉES DE FORMATION (établissements publics) ET D'ANIMATION

La restructuration de la formation continue donne désormais à l'inspection pédagogique régionale la charge du choix des actions susceptibles d'être conduites, dans le cadre des strictes contraintes budgétaires. Malgré les restrictions imposées à l'académie, nous pensons pouvoir préserver en 2004-2005 des volumes de formation continue suffisants pour répondre à une bonne partie des besoins des enseignants. **Pour la première fois depuis de nombreuses années, vous aurez la possibilité de vous inscrire en septembre à des stages ouverts à la demande d'autres équipes.**

Nous avons, en 2004-2005 réalisé deux journées d'animation dans le cadre des "journées de l'inspection" :

- la première concernait, de façon large, la mise en activité des élèves et les bases de l'évaluation formative (critères de réussite). Les documents utilisés sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/JDI-clg-04/index-jdi.htm>
- la seconde a permis une réflexion sur les propositions de réécriture des programmes de collège. Les remarques ont été transmises à l'inspection générale. Les documents utilisés sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.ac-grenoble.fr/svt/JDI2-clg-04/index.htm>

Ces réunions ont été l'occasion d'initier des réunions dans le cadre de Réseaux Pédagogiques de Proximité (RPP).

Cranves-sales (collège Paul Émile Victor) (74)

St Ismier (collège Grésivaudan) (38)

La Tour du Pin (collège Le Calloud) (38)

Montélimar (cité scolaire A. Borne) (26)

Thônon (collège Champagne) (74)

Echirolles (collège Jean Vilar) (38)

Romans (lycée A. Triboulet) (26)

Cette année, nous proposerons ces réunions dans le cadre de la formation continue. Vous disposerez, dès la prérentrée, de listes des stages disponibles dans votre secteur géographique et du nombre de places qui vous sont réservées. **Il est impératif de vous inscrire** (un enseignant par collège pour les RPP).

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La circulaire n° 2004-110 du 8 juillet 2004 (B.O. n° 28 du 15 juillet 2004) définit les conditions de "généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD)". En appui sur cette circulaire et sur l'expérience acquise en terme d'actions éducatives, nous vous invitons à privilégier et faire apparaître votre implication dans ce domaine, qu'il s'agisse d'actions conduites en sciences de la vie et de la Terre ou dans le cadre de dispositifs transversaux (TPE, projets éducatifs "dossier unique").

Des journées interdisciplinaires d'animation seront organisées cette année par bassin. **Veillez à ce que deux enseignants de disciplines différentes** (SVT, HG, SPC, mais aussi EPS, langues, lettres...) **s'inscrivent à ces animations dès la pré-rentrée.**

Par ailleurs, trois conférences différentes sur le développement durable seront organisées respectivement à Valence, Grenoble et Annecy. La première sera assurée par Paul Arnould, géographe, professeur à l'Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences humaines de Lyon, le **mercredi 22 septembre 2004 à 18 heures au CRDP de Grenoble.**

Pour toute aide ou précision, consulter la chargée de mission EEDD académique :

Evelyne.Reinhart@ac-grenoble.fr

EDUCATION A LA SEXUALITE

La circulaire n°2003-027 du 17 février 2003 définit les conditions de mise en œuvre de *L'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées*".

Nous vous rappelons que *"trois séances d'information et d'éducation à la sexualité doivent, au minimum, être organisées dans le courant de chaque année scolaire"*. Laurence Communal (laurence.communal@wanadoo.fr), chargée de mission et professeur au collège Evire d'Annecy peut vous faire profiter de son expérience et vous aider à réaliser tout projet d'éducation à la sexualité. Si l'information est globalement bien réalisée en collège, elle n'est que trop rarement mise en œuvre en lycée, période pourtant charnière dans la mise en place des comportements sexuels.

RALLYE SCIENCES

Ce concours permet à des élèves de 3^{ème} et Seconde de conduire de manière ludique des activités scientifiques en mathématiques, sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre. Organisé par les IA-IPR des trois disciplines avec la collaboration d'une équipe de professeurs, il est un moyen d'inciter les élèves à se tourner vers des filières scientifiques et techniques. Nous vous encourageons vivement à inscrire une ou plusieurs de vos classes à ce concours, en concertation avec les collègues de l'équipe éducative.

Le thème de cette année sera **"les transports"**. Si vous avez une ou des idées d'activités ludiques, n'hésitez pas à nous les proposer, même incomplètement formalisées.

Un courrier spécifique sera adressé à votre établissement dans le courant du premier trimestre. Vous pouvez trouver des informations (historique, sujets des années passées, photographies) sur le site du CRDP à l'adresse suivante : <http://www.crdp.ac-grenoble.fr/imel/rallye/04/index.htm>

FETE DE LA SCIENCE

Dans le cadre de la fête de la science, du 11 au 17 octobre 2004, nous souhaitons soutenir et prolonger l'initiative d'une équipe d'enseignants ayant animé l'an dernier un stand place Victor Hugo à Grenoble, offrant une image vivante et attrayante de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre. Nous vous donnerons des précisions sur la nouvelle localisation de ce stand (et solliciterons probablement votre participation).

A l'occasion de ces manifestations, il est possible d'engager certaines de vos classes dans des actions permettant de faire découvrir la "science qui se fait" : visite de laboratoire, intervention d'un chercheur ou d'élèves d'une grande école d'ingénieurs... N'hésitez pas à solliciter les ressources locales, à nous contacter pour que nous soutenions vos démarches et à nous informer des actions prévues afin que nous puissions en faire une synthèse destinée à les pérenniser.

LIAISON ECOLE-COLLEGE

Nos animations du mois de mai sur le projet de nouveaux programmes de collège qui seront mis en œuvre dès la rentrée 2005, ont montré que ces derniers s'appuient sur des acquis méthodologiques et cognitifs du cycle III de l'école. Afin de renforcer cette continuité des apprentissages, toutes les expériences de collaboration sont à privilégier. Nous envisageons de travailler avec des inspecteurs de circonscription du premier degré et leurs conseillers pédagogiques afin de mieux définir les compétences attendues des écoliers à l'entrée en collège.

N'hésitez pas à faire connaître toute action, même modeste, dans cette direction (liste de diffusion ou site académique par notre intermédiaire)

LIAISON COLLEGE – LYCEE

Lors des animations que nous avons réalisées avec les enseignants de collège, nous avons insisté sur la mise en œuvre d'une évaluation des capacités expérimentales à tous les niveaux de la scolarité. Nous vous invitons à vous rapprocher de ces collègues pour harmoniser les pratiques relatives aux apprentissages et à l'évaluation.

Par ailleurs, le recteur souhaite qu'une attention particulière soit accordée à l'accompagnement des élèves qui, pour une raison ou pour une autre, rencontrent des difficultés dans leur scolarité, notamment lors du passage 3^{ème} – 2^{de}. Le travail avec les chefs d'établissement dans les bassins de formation devrait être largement orienté sur cet objectif. Constituant une de nos priorités dans les deux prochaines années, nous aurons l'occasion d'y réfléchir avec vous lors de nos visites d'inspection et lors des réunions auxquelles nous vous convierons.

MODALITÉS D'INSPECTION

L'inspection individuelle se fonde sur l'observation d'une séance et sur l'examen de traces de l'activité globale de l'enseignant au sein de l'établissement et, plus généralement, de l'académie. Nous donnons ci-après quelques indications sur le déroulement de l'inspection et sur les documents susceptibles de faciliter cette observation et de servir de support à la réflexion conduite au cours de l'entretien et/ou de la réunion d'équipe.

Des documents et indications complémentaires sont accessibles sur le site SVT à l'adresse :

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/inspection/index.htm>

Documents à remettre à l'inspecteur au début de l'inspection :

Concernant la classe observée :

Le **cahier de textes de la classe**, comprenant le texte des devoirs surveillés avec la date de réalisation, et mettant en évidence les activités pratiques.

Si possible, une copie des sujets de devoirs surveillés.

Éventuellement un résumé de la progression, indiquant notamment les supports utilisés, les activités réalisées, à chaque séance (ce point n'a aucun caractère obligatoire).

Deux classeurs ou cahiers d'élève, si possible de qualités différentes...

Concernant l'activité générale de l'enseignant :

Fiche individuelle d'inspection ; la partie relative aux activités personnelles et aux stages suivis peut être fournie sous forme d'une annexe. Un fichier informatique vierge a été adressé à tous les établissements.

En collège, tout document susceptible d'illustrer la manière dont est réalisé le travail sur la **santé**, sur **l'environnement** ou dans les **itinéraires de découverte**.

En lycée, tout document susceptible d'illustrer la manière dont est réalisé le travail en **TPE** ou dans les **thèmes au choix de seconde**.

Concernant l'établissement :

Tout document relatif à l'implication du professeur ou de l'équipe dans des actions liées au **projet d'établissement**.

Organisation de l'entretien :

L'analyse de l'activité de l'enseignant est structurée à partir de la circulaire n° 97-123 du 23 mai 1997 (BOEN n°22 du 29 mai 1997) précisant les "missions du professeur exerçant en collège, en lycée d'enseignement général et technologique ou en lycée professionnel" et de son opérationnalisation en SVT réalisée par Guy Ménant.

En particulier, pour les années scolaires 2003-2004 et 2004-2005 seront discutés les aspects suivants :

Mise en activité des élèves (nature et conditions de réalisation) et traces correspondantes dans le cahier-classeur.

Évaluation des capacités expérimentales.

Adéquation entre évaluation sommative et apprentissage.

Prise en compte, pendant les séances de travaux pratiques, des **élèves en difficultés**.

Nous vous invitons à consulter notre courrier de rentrée 2003 pour y retrouver les réflexions relatives aux fiches de travaux pratiques et à la trace écrite élève.

<http://www.ac-grenoble.fr/svt/inspection/RentreeSVTLyc03.PDF>

SECTEURS DE RESPONSABILITE DES IA-IPR DE SVT

Secteur géographique	IA-IPR à contacter
Ardèche – Drôme	Eric.Lavis@ac-grenoble.fr Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 Mobile professionnel : 06 12 37 07 47
Isère	Éric Lavis et Jean-Marc Simon
Savoie – Haute-Savoie	Jean-Marc.Simon@ac-grenoble.fr Téléphone rectorat : 04 76 74 70 60 Mobile professionnel : 06 10 99 06 47

Nous profitons de ce courrier pour remercier tous ceux d'entre vous qui, en plus de leurs charges habituelles, acceptent de s'investir au service de la discipline en répondant favorablement à nos sollicitations : accompagnement d'enseignants débutants (stagiaires, contractuels), formation continue, animations pédagogiques, jurys d'examens et concours, groupes de travail sur les TICE, l'EEDD, la santé, la sexualité, rallye sciences, fête de la science.... Que ces collègues sachent que leur engagement est pour beaucoup dans l'excellente qualité de la formation des élèves en SVT dans l'académie et contribue fortement à la dynamique de la discipline.

Les IA-IPR des sciences de la vie et de la Terre
Académie de Grenoble